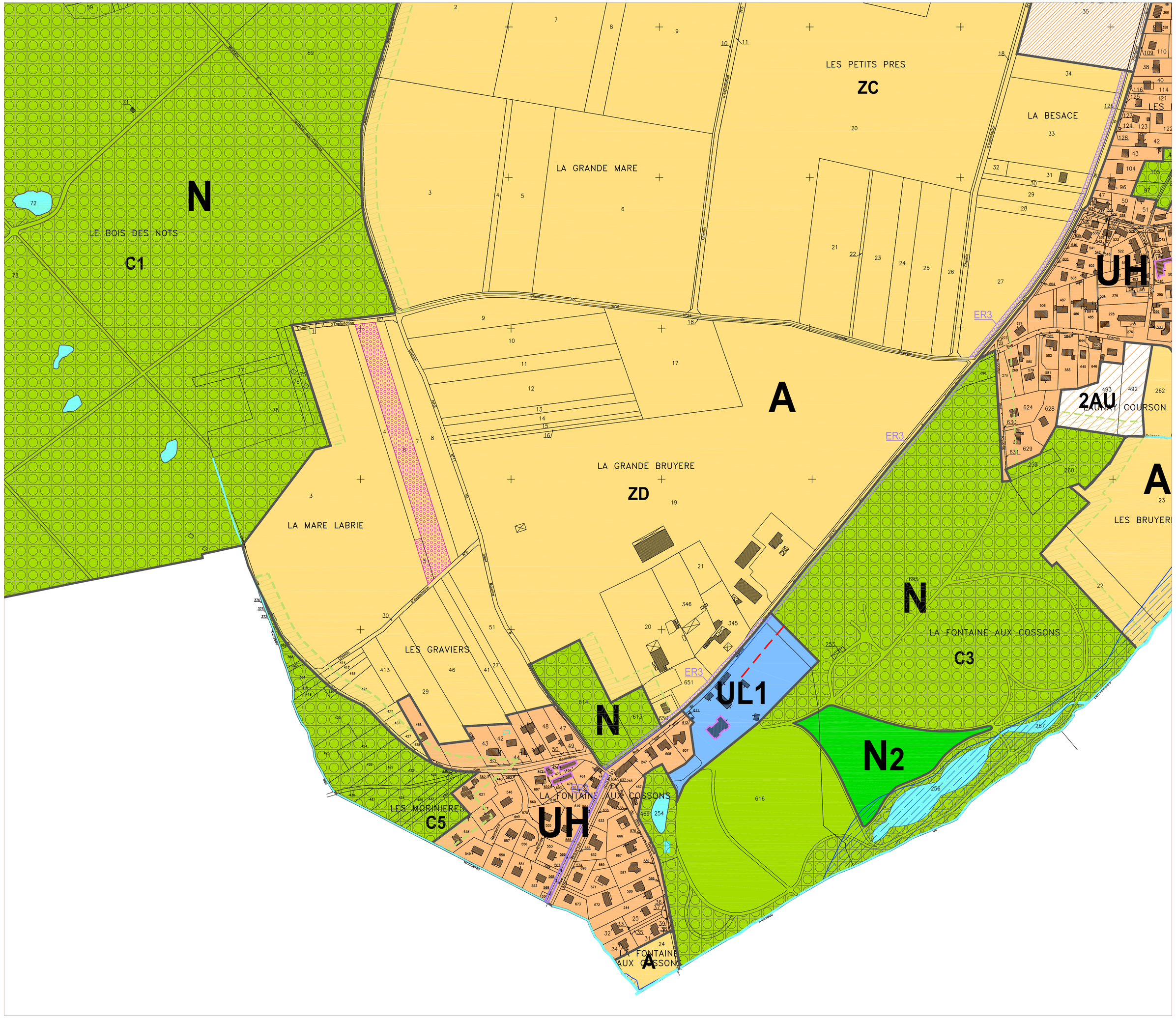

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

PLU
Vaugrigneuse

PLU approuvé
par le Conseil Municipal
en date du 29 novembre 2013

Mairie de Vaugrigneuse
1 rue de Héroard
91 640 Vaugrigneuse
Tel : 01 64 58 90 58

6.3 Plans de zonage

La Fontaine aux Cossons

Echelle : 1/2000

LEGENDE

Les zones urbaines et à urbaniser

ZONE UG1
Zone agglomérée de type traditionnel dense du bourg

ZONE UG2
Zone agglomérée de type traditionnel dense de Machery

ZONE UG3
Zone de type traditionnel à préserver

ZONE UH
Zone mixte à dominante habitat moins dense

ZONE UL
Zone mixte destinée à recevoir majoritairement des équipements collectifs, publics ou privés

ZONE UI
Zone d'activités économiques

ZONE AUL
Zone à urbaniser stricte en continuité des équipements du bourg de Vaugrigneuse dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une procédure adaptée

ZONES 1AUs1 et 1AUs2
Zones à urbaniser sous réserve d'être conformes aux orientations d'aménagement spécifiques sur le secteur de la Besace

ZONE 1AUb
Zones à urbaniser sous réserve d'être conformes aux orientations d'aménagement spécifiques en entrée de bourg de Vaugrigneuse

ZONE 1AUc
Zones à urbaniser sous réserve d'être conformes aux orientations d'aménagement spécifiques en entrée de Machery

ZONE 2AU
Zone à urbaniser stricte dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une procédure adaptée

ZONE AUI
Zone à urbaniser stricte (à vocation d'activité) dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une procédure adaptée

Les zones naturelles

ZONE N
Zone naturelle protégée en raison de la qualité du site

ZONE N*
Zone naturelle spécifique liée au maintien d'une activité existante et à la préservation de la qualité du site.

ZONE Nl
Zone destinée à accueillir des installations légères et ouvrages liés à des équipements sportifs ou de loisirs.

ZONE N2
Zone destinée à accueillir des installations liées à l'activité équestre

Les zones agricoles

ZONE A
Zone agricole protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.

ZONE A*
Zone agricole spécifique protégée en raison de l'intérêt paysager du secteur.

Zone assujettie à des orientations d'aménagement spécifique en U

Emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire	Surface approximative	Référence cadastrale
1	Circulation douce de 5 mètres de large (voirie, piétons, cyclistes) reliant la ZC au Machery au Bourg	Commune	Env. 11 873 m²	n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42,